Questions fréquentes sur votre carnet

Vos questions, nos réponses

Voici les questions que les utilisateurs nous posent le plus souvent au sujet de leur carnet sanitaire numérique. Les réponses sont volontairement courtes et directes.

Comment j'accède à mon carnet ?

Vous vous connectez à votre espace avec votre adresse e-mail et votre mot de passe. Une fois connecté, le menu « Suivi sanitaire » regroupe toutes les pages du carnet, des alertes au registre de preuve.

Qui peut saisir des données dans le carnet ?

Vous, en tant que titulaire, et toute personne à qui vous avez donné un accès via les délégations. Vous choisissez précisément qui peut seulement consulter et qui peut aussi saisir.

Un relevé saisi dans le carnet numérique a-t-il la même valeur qu'un relevé papier ?

Oui, et même davantage. L'arrêté du 1er février 2010 impose un carnet à jour mais n'impose pas de support, le numérique est donc recevable. Grâce au registre de preuve, chaque relevé est horodaté et scellé, ce qui renforce sa valeur probante.

Que faire en cas de dépassement de seuil ?

Rendez-vous dans « Alertes & actions », ouvrez la non-conformité créée pour ce dépassement, planifiez une action corrective comme un choc thermique, puis suivez-la jusqu'à la vérification et la clôture.

Comment exporter mon carnet pour un contrôle ?

Dans « Exports & documents », générez un export PDF horodaté sur la période demandée, puis joignez le registre de preuve pour attester de l'intégrité des données.

Mes données sont-elles modifiables après coup ?

Le registre de preuve repose sur une chaîne inviolable, toute modification d'un ancien relevé deviendrait immédiatement détectable. C'est précisément ce qui garantit la fiabilité de votre historique.

J'ai oublié mon mot de passe, que faire ?

Utilisez le lien de récupération de mot de passe sur la page de connexion. Vous recevez alors les instructions pour en définir un nouveau. Si la difficulté persiste, contactez Aquatycia.

Puis-je donner accès à mon prestataire de maintenance ?

Oui. Dans la rubrique compte, ouvrez « Délégations d'accès » et invitez-le avec les droits qui conviennent, par exemple la consultation et la saisie des interventions. Vous pouvez révoquer cet accès à tout moment.

Le carnet me prévient-il des échéances ?

Oui, via le centre de notifications. Vous y recevez des alertes d'échéance, d'intervention, de stock et de dépassement, et vous pouvez agir directement depuis la notification.

Comment suivre une désinfection dans le temps ?

Dans « Désinfections », enregistrez l'opération puis ses mesures avant, après, à J7 et à J30. Ce suivi constitue une preuve solide de votre maîtrise de la légionelle.

Où retrouver tous mes documents ?

Dans « Exports & documents ». Vous y déposez rapports, photos et certificats, vous les reliez à un équipement ou une intervention, et vous les retrouvez par recherche ou filtre.

Que vaut mon carnet face à l'ARS ou à un assureur ?

Un suivi continu, daté et inviolable témoigne d'une gestion sérieuse. Avec l'export et le registre de preuve, vous présentez un dossier clair et difficilement contestable.

Une question qui n'est pas ici ?

Écrivez à contact@aquatycia.fr ou appelez le 01 77 75 54 00, l'équipe vous répond et vous guide.